

DROITS DES TRAVAILLEURS ET SALAIRE MINIMUM



Au Canada, les lois fédérales et provinciales protègent les travailleurs et les **employeurs**. Les lois établissent le salaire minimum, les normes de santé et de sécurité et les heures de travail. Les lois sur les droits de la personne protègent les employés du traitement inéquitable en raison de leur sexe, de leur âge, de leur race, de leur religion ou de leur handicap.

Normes du travail

Les normes du travail fournissent des renseignements détaillés sur des sujets comme les vacances, les vacances annuelles, les heures de travail, le salaire minimum, les procédures de licenciement et les indemnités de départ. Il est important de se rappeler que les normes varient d'une province à l'autre. Pour en apprendre plus sur les normes du travail canadiennes, visitez la section Normes du travail 🇨🇦 [\[www.rhdsc.gc.ca/fr/travail\]](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/travail) du site Web du Programme du travail.




- **Salaire minimum** : Chaque province et territoire établit le salaire minimum des travailleurs. Le gouvernement du Canada tient un répertoire des salaires minimums. Visitez le site Ressources humaines et Développement social Canada 🇨🇦 [\[www.rhdsc.gc.ca\]](http://www.rhdsc.gc.ca) pour connaître le salaire minimum de la province ou du territoire où vous prévoyez vous établir.

Santé et sécurité au travail


Tous les travailleurs canadiens ont le droit de travailler dans un environnement sain et sécuritaire. Le gouvernement du Canada protège vos droits par des lois, des programmes et des services conçus pour prévenir les accidents et les blessures au travail. Pour en apprendre plus sur la santé et la sécurité au travail 🇨🇦 [\[www.rhdsc.gc.ca/fr/travail\]](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/travail) du site Web du Programme du travail.

Égalité en milieu de travail


En tant qu'employé, il est important de connaître vos droits. L'équité en emploi est un processus canadien distinct visant l'égalité dans tous les aspects de l'emploi. Des renseignements sur l'équité en milieu de travail et les programmes d'équité en

emploi sont disponibles dans la section Égalité en milieu de travail  [\[www.rhdsc.gc.ca/fr/travail\]](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/travail) du site Web du Programme du travail.

Environnement de travail sans racisme

L'égalité, la diversité et l'intégration sont au centre des valeurs canadiennes. Le Canada fait la promotion de ces principes partout dans le monde et fait connaître son engagement à traiter toute personne avec dignité et respect. La Stratégie pour un milieu de travail sans racisme du Programme du travail fait la promotion d'un milieu de travail juste et inclusif, sans barrières discriminatoires à l'emploi et permettant l'avancement des membres des minorités visibles et des Autochtones. Des renseignements sur cette stratégie sont accessibles dans la section Égalité en milieu de travail  [\[www.rhdsc.gc.ca/fr/travail\]](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/travail) du site Web du Programme du travail.

Discrimination

Le Canada possède des lois pour protéger les travailleurs de la discrimination. Par exemple, un employeur doit embaucher des employés en fonction de leurs qualifications. Des employeurs ne peuvent refuser d'embaucher quelqu'un parce qu'ils n'aiment pas la couleur de sa peau ou sa religion. Il s'agit de discrimination. Au Canada, vous êtes également protégé contre la discrimination selon l'âge, le sexe, l'état civil, le handicap ou l'orientation sexuelle. Pour en apprendre plus, visitez le site Web de la Commission canadienne des droits de la personne  [\[www.chrc-ccdp.ca\]](http://www.chrc-ccdp.ca).